



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2024-12/02

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt quatre le 17 décembre à 19 heures
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents : 19	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
votants : 25	Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2024
pour : 25	PRESENTS :
contre : 0	Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.
abstention : 0	

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BOUHAFS Hayette donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à M. DEMOULIN Christophe.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme DELLAVALLE
Christine.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme CRETELLO Karine.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. Jean-Jacques COULOMB.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. CORNU Jérôme.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;
Vu la délibération n° 2024-04/06 du 11 avril 2024 adoptant le Budget 2024 de la Commune ;
Vu la délibération n° 2023-01/04 du 17 janvier 2023 portant sur l'incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal ;
Vu la délibération n°2024-07/02 du 25 juillet 2024 portant sur l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles n° B 2546 et B 2579 situées chemin des Naves.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'intégration dans le domaine privé d'un bien sans maître (parcelles A n°749 et 750) en janvier 2024 d'une valeur vénale de 42 360 € et de l'acquisition d'un bien à l'euro symbolique (parcelle B n°2579) d'une valeur vénale de 100 €, des opérations budgétaires doivent être réalisées.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le Budget de la manière suivante :

Chapitre / Compte	Désignation	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 041 / 21x	Dépenses – Opérations patrimoniales		+ 45.000 €
R 041 / 13x	Recettes – Opérations patrimoniales		+ 45.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver les écritures budgétaires mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE